



Conseil communal de Sainte-Croix

RAPPORT DE LACOMMISSION DE GESTION POUR L'ANNEE 2023

Table des matières

1.	Membres de la Commission.....	3
2.	Programme de la semaine	3
3.	Administration.....	4
4.	Bourse communale	6
5.	Urbanisme	8
6.	Secteur Forêts.....	9
7.	Secteur Bâtiments	9
8.	Secteur Travaux.....	11
9.	Instruction Publique / Garderie	12
10.	Office Population & Sécurité Publique	14
11.	Service de Défense Incendie et Secours	15
12.	Services Industriels.....	15
13.	Energie & Durabilité	16
14.	Office du Tourisme / ADNV	17
15.	Remerciements	19
16.	Observations et Vœux.....	19
a)	Observation.....	19
b)	Vœux.....	19
17.	Conclusion.....	20

1. Membres de la Commission

Membres de la Commission de gestion (COGES) pour l'année 2023 :

Pour le groupe PS-Les Vert.e.s

- Mme Isabelle Dessonnaz, rapportrice
- M. Thierry Luthringer
- M. Pierre-Alain Gerber
- M. Eric Jutzet Bassi
- M. Claude Michaud (1er suppléant)
- Mme Dominique Schmid (2^{ième} suppléante)

Pour le groupe PLR-Verts libéraux

- Mme Elena Court
- M. Thierry Magnin
- M. Dionisio Baptista
- M. Patrice Bez (1er suppléant)
- M. Paulo Batista (2^{ième} suppléant)

Pour le groupe UDC et Indépendants

- Mme Noémie Augsburguer
- M. Stéphane Cornuz
- M. Jean-René Marguet (1er suppléant)
- M. Tristan Merminod (2^{ième} suppléant)

2. Programme de la semaine

Planning semaine de la gestion 2023				
lundi	29 avril	08:00	Administration/greffe/personnel	C. Roten/S. Champod
		10:15	Finances	C. Roten/J.-M. Brandt
		13:30	Forêts/Domaines	L.-N. Pesenti/G. Wyss/B. Margot
		14:30	Services Industriels	L.-N. Pesenti/G. Wyss
		16:00	SDIS	L.-N. Pesenti/A. Müller
mardi	30 avril	08:00	Urbanisme/police des constructions	L.-N. Pesenti/J.-F. Gander
		10:15	Bâtiments	S. Fasola/J.-F. Gander/J. Lambert
		13:30	Energie et durabilité	R. Gueissaz/S. Fasola/J.-F. Gander
		14:30	Travail social de proximité	S. Fasola/R. Gueissaz/J.-M. Brandt/M. Soittoux
		15:30	Instruction publique	S. Fasola/F. Zadory/J.-M. Brandt
mercredi	1er mai	08:00	Travaux	Y. Pahud/G. Wyss
		09:30	Police/OP/Gendarmerie	Y. Pahud/S. Champod/T. Perbet
		10:30	Tourisme	Y. Pahud/S. Champod/V. Demieville/L. Hall
		13:30	Visites à déterminer	Municipalité + Chefs service
jeudi	2 mai	Pas de séance		
vendredi	3 mai	08:30	Visites à déterminer	Municipalité + Chefs service
		09:30	Café/croissant lieu à déterminer	Municipalité + Chefs service
		10:00	Entretien final	Municipalité + Chefs service
		12:00	Repas au Dénériaz	Tous

3. Administration

La Commission s'est inquiétée du temps - parfois 10 ans - que prennent les réponses aux motions, postulats ou interpellations déposés. M. Roten, accompagné par M. Champod, nous ont répondu qu'effectivement cela crée des frustrations au sein du Conseil, ce qui est compréhensible. Dorénavant nous aurons des réponses politiques qui seront factuelles et brutes plus rapidement, au détriment de données plus détaillées, qui suivront bien sûr dans un deuxième temps après études dans les services concernés.

Il faut être attentif au fait qu'un postulat n'est pas une simple question, mais nécessite une étude de 6 à 9 mois suivant les objets. En cas de délais perçus comme trop longs, le bureau du Conseil est à même de relancer la Municipalité sur leur avancée.

Enfin, poser une interpellation est parfois plus adaptée que la motion : celle-ci peut n'être pas recevable dans les formes, alors que sur le fond l'objet mériterait d'être traité.

Ainsi qu'elle l'a fait concernant les appartements vacants, la Commune ne tient pas à jour de listes des commerces vacants. Soucieuse cependant de pouvoir attirer et accueillir de nouvelles entreprises, elle a délégué à Mme Mazerolle, directrice du Technopôle, le soin de tenir à jour un listing des surfaces commerciales.

Actuellement le Technopole est complet, le rapport d'activité 2023 peut être consulté sur le site, où figurent tous les partenaires actuels.

Si la Commune a financé et mené à terme la construction du 1er bâtiment du Platon, elle souhaite trouver des investisseurs pour financer le bâtiment 2 ou 3, le 4^{ième} étant Reuge. Le fait que les coûts de construction soient aussi élevés qu'en plaine rendent cette recherche difficile, car les loyers sont trop proches de ceux de la région Yverdon. C'est via la plateforme Innovaud, structure du Département de Promotion économique du canton, qu'est faite la publicité.

A noter que la France manque de main d'œuvre dans la micromécanique, et que des entreprises françaises se tournent alors vers les régions limitrophes où ce savoir-faire est encore présent (Vallée-de-Joux, Locle / La Chaux-de-Fonds...)

Des questions ont été posées sur les abonnements Magic Pass (60 abonnements subventionnés pour les enfants de la Commune de Ste-Croix, pour un montant de Chf.7800.-), et la quantité de cartes journalières disponibles (5'000 pour la Suisse par jour).

Etonnés d'apprendre l'existence d'un PRU (Point de Rencontre et d'Urgence), nous avons appris que celui-ci, qui se trouve au foyer Alexei Jaccard, ne serait utilisé qu'en cas de crise grave énergétique (p.ex. coupure électricité).

L'absence de points connus où trouver des défibrillateurs s'explique par le fait qu'il vaut mieux en cas d'urgence appeler le 144, plutôt que perdre du temps à chercher un appareil dont on risque de ne pas maîtriser l'utilisation. De plus certains des appareils ne sont accessibles qu'à certaines heures. Il y en a un à l'hôpital, et la Municipalité envisage d'en mettre un au Centre sportif et au bâtiment communal. A noter que sur le site <https://www.urgences-sante.ch> se trouvent la liste de tous les défibrillateurs du canton.

La Commission s'est questionnée quant au mandat de la Fiduciaire Favre. Celle-ci soutient la Commune afin de regrouper les sociétés coopératives de la piscine et des Remontées mécaniques. Il s'agit en premier lieu de remettre de l'ordre dans la gestion notamment de leurs sociétaires. Les listes des gens ayant souscrit des parts sociales ne sont pas à jour, alors que ces sociétés appartiennent aujourd'hui à leurs sociétaires. L'idée serait d'organiser une AG pour chacune de ces entités, puis pourquoi pas de les fusionner si elles donnent leur accord pour créer une Société Anonyme. A noter que la Commune n'a aucune part sociale dans la société de la piscine malgré les soutiens financiers octroyés.

La Commission a questionné le secrétaire municipal sur le turnover du personnel. Celui-ci avoisine les 5 à 6%, ce qui est considéré comme faible. Un tableau des absences, leurs causes (accident ou maladie) et durée nous a été remis. N'y figurent pas les absences de moins de 30 jours qui rendraient le graphique peu lisible, mais elles sont notifiées à côté.

La Commune améliore les conditions de travail de ses employés par des corrections ponctuelles, telles que revisite du cahier des charges, ergonomie des places de travail dans le secteur administratif, réflexion -puis action- concernant la distribution des bureaux au 2^{ème} ou réorganisation du secteur conciergerie par exemple.

L'appel à l'association du personnel est utile pour pouvoir déterminer ce qui peut ou doit se faire. Hélas il n'y a plus que 3 personnes. Elles ont pu participer à la mise sur pied du travail à distance (informatique), et du règlement sur les horaires libres. Le règlement du personnel devrait être revu et il faudrait que cela se fasse en collaboration. Si cette représentation de personnes qui viennent du terrain est non seulement importante mais aussi une obligation légale, la difficulté de trouver des nouveaux membres et la fatigue de ceux qui y sont encore pose problème. Il convient en tout cas de les remercier ici pour leur engagement jusqu'à ce jour.

Soucieux de cet état de fait, la commission a demandé à pouvoir rencontrer un membre de ladite association. Celle-ci regroupe 95% des 65 employés de la Commune, qui paient une cotisation (20 francs). Cette association a pour but de négocier les conditions de travail qui se décident, épauler les collègues lors de difficultés (médiation), organiser le souper de boîte, la sortie annuelle, ainsi qu'une rencontre annuelle familiale. Le temps consacré est pris sur celui de travail, il ne s'agit donc pas de bénévolat à proprement parler. Pourquoi est-il si difficile de remplacer les personnes qui ont soit démissionné soit sont parties à la retraite ? Nous n'avons pas réussi à mettre le doigt sur ce mystère ; le fait de trouver des personnes qui s'impliquent est certes de plus en plus difficile d'une manière générale. D'autres pistes ont été évoquées, comme la satisfaction générale des conditions de travail actuelles, ou l'ouverture des chefs de service et des municipaux à traiter directement des questions d'améliorations de conditions de travail. Dès lors comment changer cette lente érosion ? Valoriser le rôle des membres du comité semble difficile. Par contre il serait intéressant que la Municipalité se penche sur un cahier des charges plus précis des membres de cette association, en renommant bien ses rôles, qui ne sont ni ceux d'un syndicat, ni ceux d'un responsable ressources humaines. Miser sur une mission qui soit plus l'écoute de collègues sans avoir le rôle ni de défendre ni de prendre position, avec la possibilité d'avoir accès à une consultation de spécialistes (style juriste, conseiller pour les caisses de retraite..) tout ceci pourrait rassurer d'éventuels candidats. Encourager tant le personnel que les chefs de service à renvoyer les questions sur cette association, plutôt que répondre individuellement. Enfin faire un rapport de ce qui est fait par l'association à présenter lors de la réunion annuelle, pour faire ressortir le rôle des membres lors des négociations avec la Municipalité, car cette défense des acquis et des conditions futures reste son rôle essentiel . Selon le règlement il faudrait minimum 5 personnes.

L'évaluation du personnel questionne chaque année la commission. Le processus actuel semble donner satisfaction de part et d'autre, employés comme employeurs. L'appel à une société externe n'est pas envisagée car son coût, entre 10 et 20'000 francs est très élevé. Un questionnaire anonyme n'avait pas montré de différences significatives avec ce qui se fait aujourd'hui. Cependant, nous avons pensé que le répéter de temps à autres permettrait de s'assurer que la parole soit offerte de manière inconditionnelle.

4. Bourse communale

La Commission a apprécié la présentation écrite relative aux finances. Beaucoup d'explications sont données par MM Roten et Brandt pour illustrer les nombreux tableaux et graphiques.

La péréquation a induit plusieurs remarques, car elle peut donner une vue « faussée » : les revenus liés à l'aide sociale ont chuté de manière vertigineuse selon notre lecture, alors que c'est dû à la péréquation.

A noter que la péréquation – qui a rapporté 2 millions en 2023- sous cette forme vit sa dernière année, et que la présentation des comptes différera aussi compte tenu de l'introduction de MCH2

L'étude des comptes nous a permis de relever plusieurs points :

- un nombre important d'actes de défaut de biens (ADB). A réception d'un ADB, la bourse a l'obligation de défalquer la facture. L'ADB reste valable 20 ans. En cas de paiement par acompte par l'Office des Poursuites avec de grandes échéances, le boursier défalque le montant de ces recouvrements qui risque de n'être jamais récupéré.
- Il y a eu moins de transactions immobilières, donc de droits de mutations en 2023, mais le prix lui-même de l'immobilier est plutôt à la hausse.
- Une facture de 2 millions a été envoyée à la Romande Energie (selon convention éoliennes) et dans l'attente de ce paiement cette somme figure dans les débiteurs
- Reuge. Il faut différencier Reuge SA de Reuge SI. Reuge SA est la société des boîtes à musique mise en faillite et rachetée par le groupe Watch box et actuellement sous la direction de De Bethune.

Reuge SI : le bâtiment Reuge a été racheté par le groupe Watch box et la Commune est actionnaire. La décision de garder Reuge a attiré les entreprises dans le bâtiment Platon 1.

Avoir gardé Reuge s'est avéré une décision politique très intéressante. le bâtiment rapporte en fait presque Chf.100'000 dans le ménage courant de la Commune. Le bâtiment, s'il était vendu, rapporterait un bénéfice important grâce aux parts qui seraient valorisées. Le Canton a également demandé la conservation du bâtiment, ce qui constitue une garantie par rapport au risque qui a été pris par la Commune. Pour la Commune, le fait de garder la propriété du foncier au Platon permet de maîtriser le développement industriel sur le territoire de la Commune. Les actions sont restées à Chf.1.- car les occupants des bâtiments sont assez solides financièrement.

- Taxes de séjour : La Commune ne souhaite pas rejoindre celles regroupées via l'UCV pour recevoir une ristourne des taxes de séjour par la plateforme Airbnb, déjà car ladite taxe est fixe et ne correspondrait pas forcément à celle de Sainte-Croix, d'autre part il n'y a pas assez de logement ici sur cette plateforme pour que ça en vaille la peine. Un panneau avec la taxe de séjour pour les camping-cars n'a pas été installé sur le parking de l'Auberson car la zone des camping-cars va être déplacée et sera alors équipée des panneaux adéquats.

Il y a eu Chf.10'000.- de taxes de séjour en moins perçus par la Commune en raison de l'occupation de la Grange par les requérants d'asile de l'EVAM.

Le boursier a pu nous expliciter sa vision de la politique financière de notre Commune en donnant certains principes :

- Il est important quand c'est possible de faire des amortissements supplémentaires en sus des amortissements obligatoires
- Il faut maintenir un équilibre entre les investissements nécessaires (infrastructures pour nos successeurs) et les emprunts (dettes que nous leur laisserons). Ces derniers sont souvent faits auprès de caisses de pensions et Postfinance plutôt qu'auprès des banques. Le boursier essaie de faire un seul emprunt par année à court ou moyen terme. Le montant total des emprunts représente environ 60% des recettes courantes de l'année, ce qui laisse une marge puisque le Canton tirerait la sonnette d'alarme à partir de 150 à 200%. A noter que le canton de Vaud n'a pas de freins à l'endettement contrairement à d'autres cantons.

En résumé, l'étude des comptes, avec les explications données, donne une vision rassurante de la capacité financière de notre Commune.

La marge d'autofinancement de la Commune a augmenté pour 2023. Elle est plus élevée que le coût des préavis.

L'augmentation du ménage courant est dû à l'augmentation des charges essentiellement (gaz, électricité), et un peu au coût de la vie.

Les points qui méritent notre attention sont l'eau, et les déchets, comme cela est d'ailleurs bien indiqué dans le rapport. La résolution du manque de fonds dans la réserve affectée à la distribution de l'eau passera inévitablement par une augmentation des taxes. Quant aux déchets, le boursier est en pleine réflexion sur les moyens concrets d'agir dans le futur.

TRAVAIL SOCIAL DE PROXIMITE

Nous avons émis le souhait de rencontrer Mélanie Soittoux, et la Commune avait devancé cette demande.

Nous avons relevé une durée d'absence importante, liée à une grossesse compliquée. Engagée au départ à 70%, Mme Soittoux a demandé à baisser son temps de travail à 60%. Elle n'a pas été remplacée durant son absence car impossible de trouver du personnel formé et intéressé ; seul le secteur Jeunesse a fait l'objet d'un suivi durant ces mois, et le service social d'Yverdon a apporté de l'aide durant cette absence pour des cas plus spécifiques. Ce secteur a nécessité dès son retour une présence accrue, le climat jeunesse connaissant des soucis liés à un mal-être plus fréquent, notamment chez les adolescents et jeunes adultes. Ce domaine intéresse beaucoup notre TSP qui déclare avoir plein de projets et idées, et dit avoir l'énergie nécessaire pour, après une reprise difficile.

Outre ce secteur, la TSP s'occupe du public adulte marginalisé, ainsi que de personnes retraitées par exemple. Les Ukrainiens n'ont jamais sollicité son aide.

La Commune a demandé à la TSP de ne pas prendre trop à sa charge concernant la cohésion sociale mais de demander l'aide d'autres personnes dans l'action sociale régionale comme par exemple les association Familles du quart monde, Zone bleue, Pro Senectute.

Il a été parlé des horaires inhérents à ce poste qui nécessite beaucoup de souplesse pour s'occuper de population marginalisée. Mme Soittoux timbre depuis son téléphone, au même titre que d'autres employés.

Son absence, mais aussi les risques parfois encourus, font réfléchir la Commune sur l'utilité d'engager une 2^{ième} personne, avec un profil et un cahier des charges différent. Ceci permettrait de pallier à l'absence de l'un ou l'autre (vacances, maladie), d'assurer parfois un accompagnement sécurisé lors de situations tendues, et de permettre aux personnes désirant recourir à leur service un éventuel choix de la personne. Un préavis pourrait être soumis au

Conseil communal à cet effet. A noter qu'une cartographie des différents besoins concernant la TSP sur le territoire de la Commune serait très utile notamment pour présenter une fois par année au Conseil communal ou à la Gestion le résultat du travail accompli par la TSP.

Il a été demandé comment la population était informée de la soupe offerte les premiers jeudis de chaque mois ? Ceci a été communiqué par flyers dans plusieurs endroits de Sainte-Croix, et également par l'association Familles du quart-monde. Au début, il y avait une dizaine de personnes qui s'y rendaient, et maintenant une trentaine.

5. Urbanisme

Le projet d'interface de la Gare nous a été illustré par un plan détaillé de ce qui est projeté, et commenté par MM Pesenti et Gander. Le canton de Vaud s'engage à une subvention de 50% des coûts totaux du plan principalement en raison des enjeux de sécurité. Le projet de P+R est à l'étude en ce moment tant pour les voitures que pour les 2 roues, le dimensionnement prévu est de 69 places en tenant compte du bassin de la population (y compris du Val de Travers mais sans les frontaliers) et d'après une prévision sur 15 à 20 ans.

Le prix à la journée sera fixé par la Confédération et devrait être à un tarif bas, voire même gratuit. Un règlement d'utilisation du P+R sera établi selon les directives de la DGMR. Ce projet demandera pas mal de préparations préalables de la route : une canalisation sera à changer, et l'encaissement sera à refaire à cause du poids des gros véhicules (bus). Cette partie de route sera réalisée en béton et n'aura pas d'enrobé pour ces mêmes raisons. Un grand couvert (subventionné à 50% par la DGMR) sera placé au-dessus des quais, principalement en raison du déneigement l'hiver. Les quais seront surélevés et accessibles en pente douce afin de répondre à la loi sur les handicapés.

Un local fermé à l'attention des vélos est aussi à l'étude. Un préavis portant sur une étude globale de stationnement, y compris les 2 roues devrait nous être soumis en juin.

Le projet de sécurisation du passage à piétons à l'Auberson avait été fait avec la DGMR, sous leur conseil, ainsi que celui du voyer, d'où l'installation de 2 potelets aux 2 extrémités du passage. Cependant, l'hiver, le véhicule de déneigement ne parviendrait pas à passer avec les deux potelets en place ; c'est pour cette raison qu'un des potelets a dû être enlevé pendant l'hiver et il vient d'être remis.

La saga Domahabitaré touche à sa fin. Il ne reste que les aménagements extérieurs qui doivent être finalisés, le reste des modifications demandées a été fait.

Nous avons voulu connaître la fonction de la Commission de sécurité et salubrité. Elle intervient déjà chaque fois qu'un permis de construire a été accordé : elle doit alors aller contrôler si les plans approuvés et les normes de sécurité sont respectés (espace entre les marches d'escaliers, sorties en cas de feu, etc.), sachant que 100 permis de construire par année sont délivrés. Il y a généralement trois personnes qui se déplacent, y compris parfois le major des sapeur-pompiers, M. Müller.

Elle intervient aussi dans le cas de logements présumés insalubres, sur dénonciation souvent, avec les pompiers et un médecin, parfois même un représentant de la DGEJ. C'est au propriétaire qu'incombe le fait d'assurer que les actions requises par la commission de salubrité soient prises.

Le programme d'assainissement des rues continue, principalement concernant les séparatifs des eaux claires et des eaux usées. Les prochaines rues sur la liste sont celles du Tyrol et la rue Centrale, mais les futurs projets de chauffage thermique du Groupe E en lien avec la source des Champs de la Joux (500 à 600 litres par minute) complexifie l'agenda de ces

travaux. Il faut bien évidemment pouvoir réaliser les fouilles en tenant compte de ce qui sera mis dedans, et donc attendre les résultats des études du Groupe E. Le projet de chauffage à distance lié à cette source s'étend à tout ce quartier (cf « secteur bâtiments »).

Lorsque nous avons évoqué l'ajout de toilettes publics sur le territoire de Sainte-Croix, la place du Marché a été évoquée, mais avec le même souci que vu ci-dessus : impossible d'envisager cela avant de savoir ce qu'il en est de la rue du Tyrol, et donc aussi de l'aménagement des places du Marché et du Pont ! A titre d'information, 4,5 millions sont prévus pour la réfection de la rue du Tyrol qui devrait avoir lieu en 2029-2030. La réfection de la place du Marché et la Rue Centrale est devisée au même prix, qui correspond à ce qu'a coûté le rue du Jura et certaines petites adjacentes.

Des toilettes publiques devant le Collège de la Poste (bâtiment avec les fourmis) avaient été installées à neuf mais rapidement entièrement détruites. Le meilleur système de WC publics reste celui auto-nettoyant qui se trouve en face de la Gare, et ce sont ce type de WC qui seraient dorénavant envisagés. .

6. Secteur Forêts

Le garde forestier M. Margot nous a renseignés sur l'état de nos forêts.

La chalarose atteint particulièrement les frênes. Ce n'est pas ce qui a nécessité les coupes importantes effectuées à l'Auberson, où les arbres le long de la route étaient secs et malades. Ils seront remplacés par des espèces, comme le tilleul, qui résistent mieux à la sécheresse. Les grandes coupes à la hauteur du Château concernaient elles des hêtres, dont certains étaient malades. Le fait d'être serrés a obligé une coupe de bosquets entiers, car d'en enlever que certains fragilise leur tenue, ce qui ne pouvait pas être risqué en bordure de route cantonale. Cette coupe n'a donc aucun lien avec la future construction du tunnel. A noter que la maladie qui sévit actuellement vient d'Asie.

La gestion de la forêt obéit à un plan établi pour 15 ans. Ce sont les forêts avec du bois de meilleure qualité qui sont priorisées, ainsi que les endroits présentant des dangers (présence de voies de chemin de fer, d'une route...). Les arbres abattus sont soit laissés sur place (chablis) et participeront au rajeunissement de la forêt, soit déchiquetés. Actuellement, beaucoup de résineux, bostrychés, sont réduits en plaquettes. Le pouvoir calorifique des résineux est moindre, ce qui explique la diminution des KWh par m³ alors que le volume des plaquettes augmente.

Les soins cultureux varient selon les années et les options choisies.

Le nombre d'EPT's bûcherons n'a pas varié, les différences d'heures s'expliquent par un arrêt de longue durée et une période de carence. Il n'y a pas de besoin de personnel en plus, une équipe composée de 3 personnes comme actuellement semble l'idéal. Les apprentis trouvent facilement un emploi. L'équipe en place est très satisfaite du chenillard.

7. Secteur Bâtiments

MM Gander et Lambert nous ont rappelé que l'entretien des bâtiments communaux est un poste important pour notre Commune, au vu du nombre de bâtiments qu'elle possède, et leur âge. Pour l'année 2023, Chf. 626'720.- (sur un total de 783'700.-) ont été alloués à des entreprises externes, car la Commune ne dispose que de 3 postes pour l'entretien technique de ceux-ci. Certains employés du service des travaux, par exemple un maçon, ont pu être employés cet hiver sur des travaux car il y avait moins de déneigement.

Il y a plus de 100 bâtiments communaux à entretenir. Pour un bâtiment de plus de 15 ans, 1,5% de la valeur ECA de ce bâtiment est compté pour son entretien annuel.

Un accent particulier est mis sur la rénovation énergétique des bâtiments.

La gestion de ces bâtiments recense certaines tâches chronophages, comme celle veillant à tenir à jour la liste des 1800 clés ainsi que la programmation de ces dernières.

Le bureau technique ne fait pas partie du secteur des bâtiments

La Municipalité réfléchit en ce moment sur une réorganisation des différents services (par ex. bâtiment et travaux) particulièrement par rapport aux chefs de service.

Lors des grosses manifestations, les heures des concierges sont imputées et facturées aux organisateurs. Les concierges et les SI sont les seuls services communaux qui ont un service de garde 24h sur 24h toute l'année. Il est remarqué que les concierges sont souvent sollicités dans les écoles pour faire de la discipline auprès des élèves dans le but d'éviter des déprédations.

Nous avons longuement parlé du chauffage à distance. Le Groupe E a prévu d'installer une deuxième chaudière à bois, -cela faisait partie du projet dès le début- ainsi qu'un accumulateur d'eau chaude. Il y a également une chaudière à gaz qui est là pour pallier à l'approvisionnement lors de pannes, mais cela ne représente qu'un 20% de toute l'utilisation, et les chiffres sont là pour le démontrer. La 1ère chaudière est majoritairement dédiée à la consommation communale ; la Commune bénéficie de prix préférentiels étant donné l'hébergement de la chaudière de la CAD soit 86 cts.- au KWh.

Nous nous sommes intéressés à la convention, d'une durée de 20 ans et renouvelée récemment, qui nous lie avec le Groupe E. Il est stipulé que c'est la Commune qui fournit les plaquettes ; pour 2 chaudières cela est possible, la Commune dispose d'assez de plaquettes, par contre en cas de besoin plus élevé alors le Groupe E verrait avec des privés pour compléter. Le couvert tel qu'actuel à la Combe-de-Ville est suffisant ; la partie qui le jouxte est une décharge terreuse qui sera remise en terrain herbeux lorsqu'elle sera arrivée à saturation.

Enfin, comme expliqué ci-dessus, l'idée d'une deuxième centrale de chauffage vers les Champs-de-la-Joux est à l'étude pour desservir tout un quartier.

Le projet concernant la future piscine a retenu toute notre attention. Le projet d'étude a été présenté au canton, lequel semble favorable. . Celui-ci octroierait jusqu'à 35% à fond perdu et éventuellement 35% de prêt sans intérêts. Pour cela il faudrait tabler sur une ouverture de 220 jours/an, ce qui serait rendu possible par les nouveaux aménagements (restaurant fermé, piscine chauffée, centre de loisirs extérieur...). Les travaux pourraient commencer l'année prochaine parallèlement à l'ouverture elle-même, et dureraient environ une année. Cette année l'ouverture de la buvette de la piscine reste incertaine. Il n'y a pas de personnel prêt à s'engager 7/7. Trouver quelqu'un ayant la patente serait évidemment l'idéal, sinon il faudrait envisager uniquement de la vente à l'emporter. Les restaurateurs d'ici, même des food trucks ont été approchés, cela sans succès à ce jour.

L'avenir de la salle de gym de la Poste reste incertain. Il n'y a pas eu de travaux d'entretien spécifiques, seulement la réfection de la peinture extérieure. Elle est utilisée chaque semaine à raison de 4 périodes pour les écoles, 5 périodes par l'Ecole de soin et de santé communautaire d'Yverdon, 9h30 par certaines sociétés (Gym du Château, Evam,...). Les lundis et vendredis elle est réservée pour le CPNV en cas de manifestations au centre sportif. Sa situation au milieu d'un campus scolaire fait qu'une étude sur ses possibilités d'utilisation va être étudiée, avec une vue sur les 20 prochaines années. Cantine scolaire, salles de classe ? A suivre.

Une partie de nos salles de gym (Poste, Château et la Chaux) présente de mauvais indices énergétiques.

La chaudière à mazout de celle de l'Auberson arrive en fin de course et devra être remplacée, probablement par du chauffage à pellets. La pose des panneaux solaires sur son toit a contribué à baisser significativement la consommation d'électricité, la salle produisant plus qu'elle ne consomme.

Les salles de gym du Château et de la Chaux sont surtout utilisées par les sociétés de gym. Leur entretien pose beaucoup de problèmes mais elles conservent une certaine valeur historique. Elles devraient n'être réaffectées qu'en salles de société.

Le problème du Collège de la Gare, énergivore, a à nouveau été abordé. Il est relié au CAD question chauffage, mais sa classification, puis la difficulté de l'isoler dès lors de l'intérieur est problématique et coûteux (câblage dans les murs, conduites de chauffages).

Le site «toitsolaire.ch» de la Confédération permet d'identifier les toits sur lesquels il est intéressant d'installer des panneaux solaires, comme le Technopôle, la caserne des pompiers, la Conversion, la STEP de l'Auberson Pas possible par contre sur le Centre sportif car il s'agirait de refaire toute la toiture.

Il est compliqué d'exploiter l'utilisation des panneaux solaires sur un bâtiment communal s'il y a plusieurs locataires, du point de vue de la distribution sur le plan administratif. Cela pourrait cependant changer avec la votation du 9 juin.

Nous avons émis le vœux l'année passée que les bâtiments du stade de foot de la Gittaz soient démolis et rendus à la nature. Pour rappel ce terrain se trouve en Zone S2 de protection des eaux souterraines. Si les bâtiments étaient démolis rien ne pourrait être recréé sur cette zone, même pas un couvert ; la piste Vita est appréciée, l'endroit comme aire de pique-nique aussi. Faire un 2^{ème} refuge forestier tel que la « gare d'Olten » n'est pas autorisé (1 seul par commune). La zone de « parking » n'est pas légale à l'heure actuelle mais est tolérée car il n'y a pas d'autres possibilités de parcage dans ce secteur. Y installer des toilettes mobiles (coût d'entretien de Chf.250.- par mois) pourrait être envisagé, mais un déplacement de cette zone de détente en direction de la future piscine est également à l'étude.

8. Secteur Travaux

Nous avons abordé divers points du secteur avec MM Pahud et Wyss:

Renouvellement des véhicules : sur le plan technique, des véhicules électriques ne peuvent pas être adaptés à tous les travaux car certains véhicules doivent pouvoir être opérationnels immédiatement et pendant 12 heures d'affilée, par exemple en raison d'enneigement. Il y a actuellement quelques véhicules à gaz dans le parc. Par contre certains engins, comme des camions poubelles sont très performants en version électrique. Il n'y a aucune borne de recharge dans la commune, comme déjà vu ; lorsque le nouveau dépôt sera construit, il est planifié de le couvrir de panneaux solaires ; ceci rendrait la pose d'une borne de recharge envisageable, car certains petits véhicules qui restent sur le territoire commune pourraient être envisagés en électrique lors de l'étude de leur renouvellement. A noter qu'à chaque renouvellement une réflexion se fait sur l'utilité-même du véhicule.

L'éclairage public : celui des rues principales du centre du village reste allumé toute la nuit. Ailleurs l'extinction se fait entre minuit et demi et 4h et demi ; il a été constaté que ceci n'a aucune influence sur les cambriolages selon les statistiques de la police cantonale La Romande Energie facture un forfait car gère une partie du réseau d'éclairage, où la Commune n'a pas d'action possible, comme la réduction de l'horaire justement. Chaque fois

que c'est possible, lors de chantiers d'assainissements par exemple, la Commune profite de changer les lampadaires et ainsi prendre à son compte la gestion de ceux-ci. De même, chaque ampoule qui doit être remplacée l'est par du LED.

La mode veille, comme à Yverdon, n'est pas envisagée comme cela avait déjà été explicité l'année passée (pollution lumineuse).

L'entretien des routes a eu une grande incidence sur le système péréquatif avec le remboursement à 70% du Canton. La route l'Auberson – Le Remblais devrait être refaite cette année et la réfection de la route Le Remblais – Ste-Croix est prévue pour l'année prochaine. La rue des Pâquerettes qui venait d'être refaite a été fortement endommagée à un endroit en raison de la fuite d'une conduite d'eau juste en dessous et devra être refaite à nouveau.

Il y a eu une réorganisation concernant la hiérarchie du service des travaux en raison d'une forte démotivation du personnel concernant la direction et planification de leurs tâches. Cette réorganisation du service, qui emploie 15 personnes, a impliqué la mise en place de responsables de secteurs. Les employés sont satisfaits de la situation actuelle et ont retrouvé de la satisfaction dans leur travail.

9. Instruction Publique / Garderie

Interrogé sur un éventuel manque de salles, M. Zadory nous a répondu qu'au niveau primaire, il y a assez de places vu la baisse démographique mais au niveau secondaire tout est complet. Il n'est cependant pas inquiet pour la suite, la diminution d'élèves du primaire se répercutera forcément au secondaire.

Les élèves de l'EVAM permettent de maintenir le nombre d'élèves actuels. Entre 90 et 100 élèves viennent de l'EVAM, sinon le nombre d'élèves serait en diminution.

Pour la bonne intégration des élèves ukrainiens, il est préférable de ne pas en placer plusieurs par classe si possible. Le financement est assuré par rapport au nombre d'élèves par classe, la norme du Canton est entre 18 et 22 élèves. Les communes doivent fournir tout le matériel et les locaux et le Canton paie les salaires des enseignants. Pour les élèves ukrainiens, la Commune obtient un forfait de Chf. 4000.- par élève par année du Canton. Le Canton finance également l'enseignement du français aux élèves de l'EVAM.

Questions repas de midi, les informations sont incluses dans le courrier d'enclassement : l'EMS Arbre de vie pour des repas chauds (mais pas plus de 5 élèves maximum concernés): ou à la MJC avec jusqu'à une vingtaine d'élèves. Dans ces 2 endroits ils sont accompagnés d'un adulte. En majorité, les parents préfèrent que les élèves rentrent manger à midi, même à Vuiteboeuf ou Mauborget.

Les devoirs surveillés ont lieu au collège de la Gare sous la surveillance d'une personne engagée à l'heure, et sont facturés Chf. 120.- par semestre, il y a une bonne fréquentation. A partir d'août 2024, l'association Impact Jeunes a approché la Commune et elle viendrait deux fois par semaine dans la cour du Collège de la Poste pour proposer une prestation d'accompagnement aux devoirs sur inscription ; il existe aussi Kaizen Classroom.

Question sport, 40 enfants environ profitent du sport facultatif sur Ste-Croix et l'Auberson dans 18 groupes et encadrés par des personnes rémunérées par la Commune.

La prise en charge des situations de harcèlement scolaire peut parfois être faite directement par le maître de classe, sinon par la médiation scolaire (2 médiatrices peuvent intervenir). Il est parfois nécessaire d'avoir recours à la gendarmerie et à un juriste. Le transfert d'élèves agresseurs dans un autre établissement peut être évoqué, voire devenir effectif. Les harcèlements sont souvent faits via le téléphone portable. Ceux-ci sont en général interdits

dans le cadre scolaire et sont confisqués jusqu'à 10 jours s'ils sont vus. Des cours au niveau de l'éducation numérique en 8^{ème} année sont donnés concernant le harcèlement par les réseaux sociaux, la gendarmerie informe également sur ce sujet.

Le nombre d'adolescents déscolarisés, est en augmentation, cela concerne pour le moment une quinzaine d'élèves sur 800. Une dénonciation est faite auprès du préfet mais celui-ci ne peut qu'amender. La DGEJ n'intervient pas très souvent car cette absence est souvent en accord avec les parents. La TSP est parfois intervenue auprès des parents. Pour les problèmes avec les plus jeunes élèves que des parents n'enverraient pas à l'école, il y a peu de solutions : ce problème a été rapporté au Canton pour pouvoir obtenir l'aide d'un-e éducateur-trice pour s'en occuper mais il faut pouvoir mettre un logement à disposition au sein de la Commune. Les classes inclusives voulant intégrer tous les élèves y compris avec des problèmes psychiques sont en train d'être repensées par le Canton car de plus en plus d'enseignants, même jeunes, commencent à vouloir quitter l'enseignement en raison des difficultés que cela représente pour l'enseignement.

Garderie : La Commission a demandé à rencontre la directrice Mme Bettina Fischer ; en effet, elle s'est étonnée que rien ne figure concernant la Garderie, hormis dans les comptes, dans le rapport communal.

Les Trolls en Tablier Bleu est une association à but non lucratif qui s'occupe de la garderie et de l'UAPE. Sur 10 à 14 ans, le chiffre d'affaires de cette structure a été multiplié par 10. Or elle est gérée par des bénévoles, alors que sa gestion, également stratégique, se complexifie. Seules les personnes formées sont subventionnées par le canton, et trouver ce personnel sur le Balcon du Jura est difficile. Une aide cantonale est donnée au réseau d'accueil de jour (Sainte-Croix/Bullet/Mauborget), et 4 personnes de la Commune la représentent au Canton sur le plan financier. La question de savoir si la Commune devrait gérer cette structure est étudiée, un préavis pourrait être présenté à cet effet. Ceci représenterait aussi pour les employés un plus en terme de sécurité de l'emploi.

Dans la nouvelle phase de reconnaissance des réseaux 2025-2030, le Canton va certainement demander une plus importante gestion du réseau, avec un bassin d'habitants de plus de 10'000 personnes. Une idée serait de se rapprocher du réseau de Baulmes qui est similaire pour trouver un moyen de rentabiliser des postes de travail par exemple. Le taux de couverture des besoins de la population est suffisant pour le moment. Concernant le taux d'occupation (84 places tous groupes confondus), le pré-scolaire est complet et le para-scolaire est fluctuant mais souvent complet. En ce qui concerne les places pour les bébés, il y a pas mal de demandes de places en ce moment mais il n'y en avait pas beaucoup précédemment. Le réseau des mamans de jour est en 2023 encore peu utilisé. Une option de garderie privée pourrait être envisagée sur la commune.

Le contrat de prestation signé par l'association avec la Commune a été fourni à la COGES par le Boursier.

L'échelle salariale des employés de la garderie est un peu plus basse que celle de la convention collective des garderies (CCT) à laquelle elle n'est pas affiliée. Un des freins à la signature de cette convention par la Commune est le fait qu'il soit nécessaire de constituer une association du personnel de la garderie (et nous avons constaté combien la recherche de membres pour l'association du personnel de la Commune était déjà assez problématique)...Il y a uniquement 3 profils de postes de travail au sein de la garderie: CFC d'ASE, éducatrice ES et Directrice à la Garderie pour lesquels il s'agit de fixer des barèmes de salaire. Il est noté que dans le cas des éducatrices ES diplômées, leur salaire de départ est de Chf.5200.- aux Trolls et moins de Chf.5000.- à la CCT, par contre les années d'ancienneté sont moins valorisées qu'avec la CTT. Les postes sont toujours à temps partiel.

10. Office Population & Sécurité Publique

Les gendarmes Laurent Cheseaux, 1^{er} lieutenant et Christian Agassiz, adjudant et nouveau chef de poste dès le 1^{er} juin se sont présentés.

Il est mentionné que la population de Ste-Croix est plutôt respectueuse de la gendarmerie. Pour rappel il y a des horaires d'ouverture indiqués à l'entrée, un interphone permettant de joindre un gendarme, et évidemment possibilité de faire appel au 117 en cas d'urgence.

A la demande de connaître les données des radars pédagogiques il nous est répondu qu'elles sont stockées dans un logiciel et n'ont pas été imprimées pour le moment. Les endroits utilisés pour les radars pédagogiques sont généralement aux Replans et aux sorties du village, y compris à la sortie de l'Auberson. Les radars fixes ne peuvent pas être posés n'importe où sur des routes cantonales, les pédagogiques ne peuvent se mettre qu'à l'intérieur des localités. La signalisation des radars reste interdite mais les gendarmes ne font pas la chasse aux contrevenants.

Les frontaliers sont également amendés en cas d'excès de vitesse et les amendes suivent et sont payées.

Le total des amendes d'ordres et des ordonnances pénales est de Chf. 25'105.-pour 2023. La chasse aux « rodéos » dans les rues ou sur l'autoroute est très problématique pour la gendarmerie. Certains véhicules sont homologués avec du matériel qui provoque volontairement une hausse du bruit du moteur mais c'est légal et la gendarmerie ne peut pas les amender ; dès 2025 la loi changera et seuls quelques véhicules haut de gamme seront autorisés à dépasser la nouvelle norme. La gendarmerie conseille à la population le signalement des conducteurs qui font à répétition des « rodéos » et de manière générale occasionnent des nuisances sonores.

Des questions sur les passages piétons ont été posées, notamment celui entre le collège de la Poste et les Métiers, qui a été supprimé car estimé comme non nécessaire. Le problème des élèves, surtout les plus âgés, qui traversent au plus court et surtout sans regarder autour d'eux, les yeux rivés sur leurs écrans, est évoqué. Les jeunes élèves sont eux rendus attentifs via des journées d'information. De ce fait la Commune ne souhaite pas rajouter de passage piétons, et d'ailleurs il semble que la majorité des accidents se concentre sur lesdits passages, les piétons se pensant à tort en sécurité et étant alors moins attentifs ou plus audacieux.

La situation dans les transports scolaires n'est pas linéaire, parfois calme pendant un mois puis plusieurs incidents le mois suivant. Lorsque la Commune est avisée de débordements, elle fait appel aux patrouilleuses, lesquelles prennent de temps à autre les transports pour rappeler la bienséance. .

Une longue discussion concernant l'ex usine Reuge a eu lieu. Les occupants de la Baz ne sont pas des squatteurs vu qu'ils sont au bénéfice d'une convention avec le propriétaire. Là où ils enfreignent la loi c'est en dormant sur place, ce qui leur est strictement interdit s'agissant d'une zone industrielle avec droit d'activité le jour. Qui dit présence en journée dit absence de taxe de séjour. Les nuitées qui ont été constatées ont été dénoncées au propriétaire -qui n'a pas réagi - et ensuite à la préfecture. A noter que certains occupants sont sans domicile fixe, et difficiles à amender.

11. Service de Défense Incendie et Secours

Le SDIS est confronté à plusieurs soucis, dont certains récurrents.

Déjà, le problème de place nous a expliqué le major Müller. L'extension de la caserne n'a présenté qu'un petit plus quand on sait que le matériel nécessaire est toujours plus volumineux, et que l'ancien est souvent gardé. L'ECA fournit sans plus se soucier du problème de stockage, même si elle y a été sensible une fois puisqu'a participé aux coûts de l'extension. Une discussion avec un propriétaire voisin est en cours afin d'envisager la création d'un couvert.

Un problème de véhicules se pose aussi. Celui qui transportait 9 personnes, utilisé notamment pour se rendre aux cours, sera mobilisé l'été car il portera le module d'extinction pour l'intervention sur les feux de forêts, notre SDIS faisant partie du concept cantonal « feu de forêts ». Il est difficile d'emprunter un véhicule à un autre service, car lors de certaines interventions celui-ci devrait être décontaminé. Dès lors, ce sont des véhicules privés qui sont utilisés mais c'est une situation peu viable et il faudra envisager un achat.

L'exploitation de la caserne de Villars-Burquin coûte trois fois plus cher que celle de Sainte-Croix, pour un prix de construction quasiment identique.

La taxe « sapeur-pompier » est de Chf.50.72 par habitant fixée pour toutes les communes qui adhèrent au système de répartition des taxes. Le prix de location de la caserne est de Chf.115.- le m2, il y a 912 m2 (945 m2 pour Villars-Burquin).

La formation des Jeunes Sapeurs Pompiers est primordiale. Leurs formateurs sont juste défrayés pour pouvoir les former. Les JSP suivent un cursus de la « Flamme » 1 à 3, il y a 79 heures de formation en tout. Dès la flamme 3, ils peuvent être opérationnels mais ils doivent être majeurs. Leur formation est valable ensuite dans tous les SDIS. Les équipements d'intervention des JSP devront être changés car ils ont environ 20 ans.

La surcharge administrative est préoccupante depuis plusieurs années. Engager un faible pourcentage pour cette tâche s'est révélé une fausse bonne idée : en effet, les termes à reporter sont si spécifiques qu'il s'avérerait impossible de faire des rapports sans avoir un pompier « sous la main ».

Pour répondre à nombre de ces problèmes, l'idée d'une synergie avec d'autres SDIS s'est imposée, et c'est avec celui d'Orbe que les démarches sont en cours, sous le regard intéressé et compréhensif de l'ECA.

Enfin, c'est avec plaisir que le SDIS de Sainte-Croix intègre un 10% d'effectif féminin. Cet attrait est également palpable chez les JSP, où il y a une majorité de filles.

12. Services Industriels

Comme vu dans le chapitre des finances, la distribution d'eau est un sujet sensible dans la Commune rappelle M. Wyss.

Il n'y a pas de données connues de consommation moyenne par habitant ; en effet, la distribution inclut une part de pertes qui peut aller jusqu'à 30% du total ! Ces fuites sont dues à des accidents, ou à la vétusté de certaines canalisations. Nous avons appris que des canalisations en bois ont encore été trouvées, à la rue du Jura ! Mais ce ne sont pas celles-ci qui ont posé problème, il s'agit de conduites d'évacuation des eaux usées, et non d'eau potable. C'est donc via la facturation qu'on pourrait connaître notre consommation moyenne. L'année 2023 a été gourmande en eau, ceci est dû entre autre aux travaux d'assainissement sur la station de pompage (STAP) de Noirvaux, hormis la sécheresse de plus en plus

marquée.

La Commune réfléchit à des solutions pour l'approvisionnement dans les alpages. Les demandes pour les bovins sont importantes, et peu de privés sont intéressés par la possibilité de créer des citernes ; l'eau est amenée aux animaux par des citernes mobiles (mais dans ce cas il s'agit d'eau potable) ou via le toit des chalets. La Commune a déjà installé 3 bassins sur ses propres pâturages, ce qui permet de profiter de l'eau de pluie. L'estivage constitue la plus grande consommation d'eau sur notre Commune, aucune industrie n'en est gourmande. Du fait des nombreux pâturages et des matières fécales des animaux sur l'eau de captage, notre eau est chlorée.

Peut-on essayer de limiter notre consommation ? Les SI pensent que les gestes d'économie sont connus de tous et qu'il ne sert à rien de les répéter. Les jeunes élèves sont sensibilisés par les visites des installations hydrauliques. Aucune restriction n'a été émise même lors de périodes très sèches, mais le message est donné via l'arrêt de l'eau des fontaines publiques afin de rendre ce manque bien visible. La recherche active et permanente des fuites doit aussi aider à limiter la consommation.

A noter que l'eau qui sert à arroser les plantes de la commune provient d'une source d'eau privée non traitée aux Pâquerettes.

L'avancement concernant les travaux de la STEP de la Villette se fait mais est rendu compliqué par le fait qu'il faudra maintenir son activité tout au long des travaux. Les offres des process et de l'équipement sont en cours et seront analysés, puis celles du génie civil seront mises en route. Après analyse de ces deux types d'offres et les mises à l'enquête, les travaux pourraient débuter en 2025 pour une durée de 3 ans et demi. Les camions emprunteront la route des Araignys (qui traverse la forêt) et non pas celle du Creux-au-loup (depuis Vers-chez-Jaccard) qui vient d'être refaite. Cette STEP limitera le tonnage des boues qui doivent être incinérées dans le canton de Neuchâtel.

Le gaz a suscité moins de questions et débats. La Société Anonyme Gaznat permet à la Commune de pouvoir acheter le gaz le moins cher possible et ceci 2 ans en avance mais il est impossible de prévoir l'évolution future du gaz au vu de la situation géopolitique. 70% de la distribution de gaz de Sainte-Croix provient de cet achat et les 30% restant sont achetés sur le marché actuel, au prix du jour.

Les réservoirs de l'Usine à gaz rue William Barbey qui contenaient de l'air propané sont maintenant remplis de gaz naturel, qui permet de faire tampon lorsqu'il faut couper l'alimentation par la conduite principale.

13. Energie & Durabilité

Nous avons souhaité connaître le détail des subventions accordées, que Mme Gueissaz et M. Gander nous ont explicité :

33 installations photovoltaïque (pour une promesse d'octroi sur 2 ans) pour un montant de Chf. 85,059

6 thermiques pour Chf. 26'661

11 bornes Chf. 4'369

4 chauffage bois Chf. 12'000

1 raccordement CAD Chf. 4'000

79 CFF demi Chf. 4'740

5 CFF général Chf. 2'120

10 électroménagers Chf. 3'387

32 vélos Chf. 16'000

1 action en faveur de l'efficacité énergétique Chf. 6'667

L'idée est que ce que la Commune prélève sur la taxe énergétique soit reversé comme subvention pour les habitants de Sainte-Croix. Pour l'achat d'un vélo électrique, il s'agit de faire la demande de subvention avant l'achat du vélo mais ce n'est pas le cas pour les billets de train.

La part obligatoire de couverture de plaques photovoltaïques sur un toit est de 30% au minimum. Les subventions cantonales ont baissé pour les panneaux solaires et certaines communes ont décidé de cesser ces subventions.

En raison des promesses d'octroi sur 2 ans des installations photovoltaïques, le chiffre indiqué dans le rapport de la commune n'est pas le même que dans les comptes, des personnes pouvant renoncer ou différer les travaux.

La subvention portant sur le remplacement du gros électroménager a été supprimée dès cette année ; elle profitait essentiellement aux propriétaires alors que la taxe est payée par tous les consommateurs de la commune. Dans ce même sens l'idée émise que la Commune octroie un crédit sans intérêt aux propriétaires concernant les énergies renouvelables a été abandonnée car à nouveau elle ne touchait que les propriétaires, qui sont déjà soutenus par le canton. Les subventions d'abonnements pour la mobilité douce ont quant à eux été renforcés.

La re-labellisation Cité de l'énergie n'a pas permis d'obtenir, durant le ré-audit, les objectifs communaux liés à l'impact CO2. Un le plan d'action 2023-2028 avec les correspondances PECC - Label Cité de l'Energie nous a été remis, l'idée est que les conseillers intéressés puissent l'étudier et le travailler avec l'accompagnement d'un chef de service.

La Commune a contacté la société Eaton concernant la mise en place de bornes de recharge publiques pour les voitures électriques. L'idée serait de trouver une place avec des commerces à proximité, dans des endroits-clefs au centre du village. La Commune est partie avec Eaton sur 2 emplacements de bornes de recharge rapide sur le territoire de Sainte-Croix pour une mise en place financée et gérée 100% par Eaton. Les 2 emplacements validés seraient sur le parking à côté de la centrale de chauffage et au parking de la Charmille (proximité des musées). Le tarif est au nombre de Kilowatts chargés. Pour information une borne de recharge avec deux prises coûte entre Chf.10'000.- et Chf.20'000.-. Cela ferait sens pour des entreprises ou cafés/restaurants/hôtels d'installer une borne de recharge pour leurs employés/clients.

Des bornes de recharge de vélos électriques sont également prévues sur le territoire de la Commune.

14. Office du Tourisme / ADN

En présence d'Yvan Pahud et Stéphane Champod, accompagnés de Vincent Demiéville (OT) et Laurent Hall (ADN) nous avons demandé un retour qualitatif et quantitatif sur les manifestations

Marché des Terroirs sans frontière : belle participation de la population, bien que plus faible que certaines années, il y avait presque un équilibre entre les exposants français et suisses. Il sera alterné dorénavant avec le Marché d'été.

Le Migros Hiking sounds séduit particulièrement une population suisse-allemande, les hôtels en ont bien profité. Il sera reconduit cette année.

Tour des alpages : n'a pas été effectif en 2023 mais sera valorisé sur 2024 avec une nouvelle carte et des panneaux de balisage ; Il s'agit d'un itinéraire de 22 kilomètres qui relie les chalets d'alpage de la Commune et est de ce fait plus adapté pour le moment pour

les vélos que pour des randonneurs. Intéressant dans le cadre du tourisme doux et peu coûteux pour la région, de plus s'inscrit dans la ligne du concept 4-saisons. Une balade gourmande le 22 juin de cette année est organisée pour les cyclistes. Ces 2 formules peuvent se faire tant en vélo traditionnel qu'avec un vélo électrique, qui peut se louer avec Bikes-Lab (présent à la demande sur Sainte-Croix).

Chasse au trésor et fondue au chocolat : simple à mettre en place (l'hiver), offre pour les familles en collaboration avec Jura & Trois-Lacs , elle a recensé une cinquantaine de participants.

Ruche et flore : un projet d'étude financé par le Canton qui vise une offre « muséale » autour du miel et des abeilles, dans l'ancienne usine Gueissaz à l'Auberson, qui a été rachetée par l'instigateur de ce projet.

La Spartan qui sera reconduite une 3^{ème} et dernière fois cette année. Elle coûte Chf.30'000.- à la Commune mais est une belle carte de visite pour la région.

Tous ces projets profitent à des prestataires locaux. Bullet est toujours partenaire. Mauborget est toujours informé et invité mais reste plutôt absent.

L'ouverture prochaine du MUMAPS sera relayée par l'ADNV, l'OT n'est à ce jour pas sollicitée. La relance d'une balade industrielle est en réflexion.

M. Demiéville, responsable touristique est employé par la Commune de Ste-Croix depuis le 1er janvier de cette année. Son poste a pu être financé par la taxe que la Commune ne reverse plus à l'ADNV. Il relève qu'il était compliqué auparavant de devoir faire remonter toutes les questions de tourisme à l'ADNV à Yverdon, c'est plus facile aujourd'hui.

Actuellement l'ADNV a un partenariat avec une société de RP (relation publique). L'ADNV dépense CHF.10'000.- pour cette société pour une valeur Relation publique de CHF.571'633. La publicité est essentiellement faite en Suisse allemande via des sortes de reportages dans les journaux, plus incitatifs que de simples annonces. Il est difficile de mesurer réellement l'impact touristique en chiffres dans le rapport des comptes, la collecte de statistiques prendrait trop de temps (questionner les touristes sur où ils ont entendu parler de la région par exemple)

L'idée de placer une feuille d'enquête de satisfaction dans les hôtels est émise. On peut également trouver des données sur la provenance des hôtes via la taxe de séjour où l'on pourrait demander le code postal.

Inquiets de la baisse drastique des consultations du site d'internet, nous avons questionné le préposé : il s'est révélé qu'il y a eu une erreur d'interprétation dans les chiffres. 292'333 de visites sur 2023 en fait, ce qui correspond à +11% de visites. Seule la durée de la consultation du site internet est en baisse.

Il y avait un problème avec le terme « Balcon du Jura » qui est bien ancré dans la région mais n'est pas connu au-delà, et peut induire une certaine confusion (canton du Jura). Ceci a été rectifié, ce nom permet de retrouver la commune via ce terme, mais celui de « Sainte-Croix – Les Rasses » est le nom officiel communiqué à l'extérieur pour la promotion de la région.

En juin 2023, le Canton de Vaud a voté un crédit cadre de Chf.50 millions pour le tourisme 4-saisons pour la période 2024 – 2027. Cela demandait une réaction rapide de la Commune pour pouvoir bénéficier de ce crédit cadre, d'où le préavis d'octobre 23 avec les 18 projets listés.

15. Remerciements

La rapportrice tient à remercier Mme Mollet dont les notes ont été indispensables ; la présence d'une secrétaire permet à la Présidente plus de disponibilité pour la gestion des rencontres, et une écriture facilitée du rapport. Merci aussi aux collègues présents qui alimentent les séances de leurs remarques et questions, merci aux chefs de services pour leur disponibilité et la qualité de leurs rapports, au Boursier et au Secrétaire municipal pour être toujours à même de chercher les réponses qui nous manqueraient, enfin à la Municipalité et au Syndic pour leur collaboration et présence. Le bon esprit qui règne entre ces personnes se ressent et rend les échanges ouverts et agréables.

16. Observations et Vœux

a) Observation

Une observation avait été faite en 2022 concernant le délai de réponse aux postulats, motions et autres interpellations, qui ne respectait pas l'article 59 p.11 du règlement communal ; dans sa réponse, la Municipalité se disait consciente de cela, et assurait vouloir entreprendre un effort « dans les prochains mois ».

Force est de constater que ce problème est loin d'être résolu, et nous réitérons donc notre observation afin de garantir le bon fonctionnement des institutions.

b) Vœux

- Nous sommes conscients des difficultés que peut rencontrer la TSP au vu de la charge de travail, cependant il nous semble risqué de baisser l'aide notamment à la jeunesse en cas d'absences ou surcharge. Nous souhaiterions qu'un rapport soit fait qui permette de quantifier et visualiser ses tâches, et appuyons l'engagement d'une 2^{ème} personne afin d'obtenir un EPT complet
- Le budget de fonctionnement de la Garderie s'élevant à 1,8 million, nous nous inquiétons que cette structure soit gérée par des bénévoles. Nous souhaiterions une analyse structurelle de la Garderie et l'étude de son adhésion à la CCT ainsi que de son regroupement au sein de la Commune.
- Nous avons en tête la réponse formulée par la Municipalité en juin 2022 qui rappelaient combien l'échange entre l'employé et son supérieur hiérarchique, dans le cadre des entretiens annuels d'évaluation, étaient utiles sous la forme d'échanges verbaux tant pour évaluer l'année écoulée que pour parler des besoins à venir. Notre vœu serait d'envisager de refaire une évaluation anonyme du personnel, par exemple l'année prochaine, et d'en agender plus régulièrement qu'actuellement (la dernière datant de 2017).
- Nous demandons à la Municipalité d'envisager que des bornes électriques soient installées dans le parking derrière le bâtiment communal, alimentées par les panneaux qui s'y trouvent. Ceci au bénéfice du personnel dans un 1er temps, puis de celui des véhicules communaux qui auront pu être passé à l'électrique lors de leur

renouvellement.

- L'urbanisme est au cœur d'une réflexion générale (quartier de la gare, du Tyrol, campus scolaire) qui va prendre du temps. Mais nous aimerions que le projet de Halle polyvalente modulable soit lui plus rapidement étudié : il est nécessaire pour les manifestations, (carnaval, comptoir..) et pourrait l'être sur un usage plus large : pour les sociétés, espaces pour certains sports, voire salles de classes supplémentaires...
- L'action qui avait été menée (pompeaux de douche) nous semble porteuse dans le cadre de sensibilisation , et nous souhaiterions que pareilles actions liées à l'économie ou aux énergies renouvelables soient envisagées ponctuellement, par exemple récupérateur de l'eau, ampoules, etc...

17. Conclusion

C'est à l'unanimité que la Commission de gestion 2023 vous recommande,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

D'accepter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

- vu les comptes et le rapport de gestion présentés par la Municipalité
- entendu le rapport de la Commission de gestion

Approuve les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2023 et donne décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2023

La rapportrice : Isabelle Dessonnaz
Sainte-Croix, mai 2024